

## "L'Irlande dans la Communauté" dans L'Europe en formation

**Légende:** Dans son édition de juin 1972, la revue fédéraliste L'Europe en formation tire les enseignements du référendum populaire organisé en Irlande le 10 mai 1972 et à l'issue duquel plus de 80% des suffrages exprimés ont appelé à l'adhésion du pays aux Communautés européennes.

Source: L'Europe en formation. dir. de publ. Marc, Alexandre ; Réd. Chef Marc-Lipiansky, Arnaud. Juin 1972, n° 147.

Nice: Presses d'Europe.

Copyright: (c) L'Europe en formation

1/3

8029-d132b125877a.html

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

16/09/2012



## L'Irlande dans la Communauté

Le 10 mai, le peuple irlandais a décidé librement de son appartenance à la Communauté européenne à la majorité massive (dont aurait rêvé M. Pompidou pour son propre compte) de 83 % des suffrages exprimés. Le succès obtenu par le gouvernement de M. Lynch a dépassé les prévisions les plus optimistes. Même si une majorité de « oui » paraissait acquise d'avance, contrairement à la situation référendaire en Norvège et au Danemark, on redoutait un chiffre important d'abstentions. Or 70 % des électeurs inscrits en République d'Irlande ont participé au vote.

Les deux principaux partis, le Fianna Fail, qui anime le gouvernement à Dublin, et qui, historiquement, refusa la coupure du pays en deux, et le Fine Gaël, héritier de ceux qui s'y résignèrent jadis, aujourd'hui dans l'opposition, avaient recommandé le « oui », tandis que le Sinn Fein, expression politique de l'I.R.A. clandestine (Armée républicaine irlandaise), la plupart des travaillistes et des organisations syndicales militaient pour le « non ».

L'opposition irlandaise à l'intégration de l'Eire dans la Communauté avait deux origines. La première, de caractère nationaliste et contestataire, venant des milieux de résistance catholique les plus actifs en Ulster. Pour ceux-ci, et pour Bernadette Devlin par exemple, en emboîtant le pas à la Grande-Bretagne dans l'adhésion à l'Europe, l'Irlande indépendante ne pouvait que retarder la réunification du pays.

Argument à notre sens absolument faux, car d'une part l'économie irlandaise dépend étroitement de celle du Royaume-Uni et Dublin n'avait pas d'autre choix, à moins de prendre le risque de fermer le marché britannique à l'exportation des produits agricoles irlandais. D'autre part, les représentants de l'Irlande auront toute possibilité de poser le problème de l'Ulster, dans le cadre communautaire, et notamment de le soulever au Parlement européen où la cause de l'unité irlandaise trouvera des alliés.

Le second courant d'opposition au Marché commun se fondait sur des arguments économiques : les adversaires de l'adhésion dépeignaient ses conséquences sous le jour le plus sombre, notamment en ce qui concerne le chômage et l'extension redoutée des déséquilibres régionaux. Mais ces questions ont été plus que logiquement débattues depuis que l'Irlande a posé la première fois sa candidature à la Communauté, le 31 juillet 1961; et le résultat du référendum montre à quel point la cause était entendue.

Cela dit, la « question irlandaise », elle-même, reste entière. Sans doute, le gouvernement britannique en prenant directement en main le 24 mars dernier le gouvernement de l'Ulster et en mettant en vacances le Stortmont, parlement régional dominé par les protestants, a-t-il un peu apaisé les passions en Irlande du Nord. Mais si la minorité catholique, qui n'a pas caché sa satisfaction devant cette mise au pas de l'« establishment » protestant de Belfast, a accueilli de manière plutôt favorable les décisions de Londres, elle sait que celles-ci ne règlent en rien les questions de fond et ne mettent même pas fin aux activités terroristes. Théoriquement, l'administration britannique de l'Ulster doit durer un an, mais en réalité, on s'attend qu'elle soit prolongée indéfiniment. Pour le moment, et sans doute pour plusieurs années, aucun compromis n'est en vue entre protestants et catholiques. Il faudra du temps, beaucoup de ténacité et d'imagination, pour résoudre les dilemmes posés par la partition irlandaise, mais le retour à la paix civile dans l'Île est au prix de ces efforts indispensables.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner que la réunification devrait permettre un jour de mettre fin à la guerre fratricide de l'Ulster. Cependant, il ne sera pas possible de prémunir les minorités (qu'il s'agisse de la minorité protestante dans l'ensemble de l'Eire ou de la minorité catholique dans les six comtés du Nord) sans la mise en place de structures de type fédéral et sans la réalisation d'un statut de fédéralisme personnel à Belfast et à Londonderry. Mais ces objectifs ne seront eux-mêmes atteints que si le gouvernement irlandais s'y prépare, notamment par des modifications constitutionnelles. L'intégration d'un million de protestants dans la société irlandaise ne sera en effet politiquement possible que si la législation de Dublin perd ses aspects confessionnels, qui confirment l'emprise trop exclusive de l'Église catholique sur le peuple irlandais, depuis 1937.

Quoi qu'il en soit, l'adhésion de l'Irlande à la C.E.E. devrait faciliter la recherche et la mise au point des

2 / 3 16/09/2012



solutions qui s'imposent, pour faire de la patrie de saint Patrick, de Swiff, de James Joyce, d'Oscar Wilde, de Shaw, de Becket, une terre enfin réconciliée avec son destin. L'Europe n'est pas seulement une entité économique commerciale et institutionnelle; elle représente des valeurs morales indispensables pour fonder la démocratie et le fédéralisme. Le cas de l'Irlande n'en est qu'un exemple supplémentaire.

3/3

16/09/2012